

Dossier de presse



« Contrat de bassins de Bièvre Liers Valloire et Sanne » Un nouvel engagement pour l'eau et les milieux aquatiques

Le 2 mars 2021, la signature du Contrat de Bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne a concrétisé la volonté des élus de travailler ensemble, à l'échelle du bassin versant, pour assurer la gestion concertée des milieux aquatiques.

L'officialisation de la démarche s'est faite en présence d'Éric SAVIGNON, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire (récemment élu le 18 février 2020 et succédant à Philippe MIGNOT) qui a élaboré le programme avec le Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA), de Patrick CURTAUD, Président de la structure porteuse (SIRRA) ainsi que des partenaires signataires présents Laurent ROY (Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère, et de Jean-Yves CHIARO, Sous-préfet de Vienne.

Ce programme de préservation, de restauration et de valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques et humides du bassin versant est une réponse aux enjeux identifiés sur le territoire, en particulier dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Sa mise en œuvre se fera sur la période d'octobre 2020 à octobre 2023.

Pourquoi un tel programme ? A quels enjeux répond-il ?

Le bassin Bièvre Liers Valloire se caractérise par d'importantes interactions entre les eaux superficielles et souterraines. **La nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire, essentielle** au développement du territoire, est vulnérable face à l'enchaînement d'années de sécheresse et à l'augmentation des prélèvements (près de **52 millions de m³ prélevés en moyenne annuelle sur la période 2003-2009** par les principaux usages : pisciculture, irrigation, industrie et eau potable) et aux pollutions domestiques, agricoles et industrielles (**12 captages identifiés comme prioritaires** présentant des risques de pollutions par les nitrates et/ou les pesticides). Si **la protection de cet aquifère constitue l'enjeu central** et emblématique du territoire, les cours d'eau du bassin versant présentent également des problèmes significatifs (endiguements, chenalisation, obstacles à l'écoulement etc.) **dégradant la qualité des milieux naturels et augmentant les risques d'inondations**. Le bassin de la Sanne, jusqu'alors orphelin d'outil de gestion, est également concerné par des dysfonctionnements de cours d'eau et des risques d'inondations, particulièrement à l'aval du bassin.

En réponse à ces enjeux, le *Contrat de bassins* prévoit d'aider financièrement des actions visant le maintien de l'équilibre quantitatif fragile des ressources en eau, le rétablissement d'une qualité des eaux superficielles et souterraines satisfaisante ainsi que la préservation et la restauration des conditions nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques et humides.

200 actions, 43 millions d'euros pour des études et travaux portés par 18 maitres d'ouvrage (dont le SIRRA, les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, Porte de DrômArdèche, Bièvre Est et le Syndicat intercommunal d'eau potable (SIEP) Valloire Galaure), pour répondre aux enjeux du territoire

Ce programme comprenant 200 actions déclinées sur 3 ans, vise la préservation de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques, tout en assurant la sensibilisation et la communication autour des enjeux des bassins versants. Le montant de ce programme s'élève à 43 millions d'euros TTC, subventionné par les Départements de l'Isère (3,9 millions d'euros) et de la Drôme (1 million d'euros) et à hauteur de 10,76 millions d'euros par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Sur le volet GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations), le SIRRA porte à lui seul 8,7 millions d'euros HT d'investissements.

La mise en œuvre de ce programme d'actions doit notamment permettre l'économie de près de 300 000 m³ d'eau sur les 3 ans de sa mise en œuvre, la réhabilitation de 5 stations d'épuration prioritaires du SDAGE sur le territoire, la restauration de la continuité écologique sur 13 seuils, la restauration de plus de 3 000 mètres linéaires de cours d'eau et la gestion de 4 zones humides prioritaires pour le SAGE Bièvre Liers Valloire.



La Commission Locale de L'Eau, **Le parlement de l'eau**



La CLE est une assemblée délibérante considérée comme un « parlement local de l'eau », dans lequel siègent des élus représentants des collectivités, des usagers et des représentants des services de l'Etat. La CLE est un organe fort de concertation et de mobilisation des acteurs du territoire. Présidée par Eric Savignon, la CLE a pour mission première d'élaborer et de suivre le SAGE et ses outils complémentaires (Contrat de Bassin, Plan de Gestion de la Ressource en Eau...). Elle veille à la bonne application des préconisations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), émet des avis sur des décisions et projets pouvant avoir un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, organise la gestion concertée de la ressource en eau, engage et suit des études et réalise des actions de sensibilisation.
Plus d'informations sur www.cle-bievre-liers-valloire.fr

Le SIRRA, structure porteuse du Contrat

Le Syndicat isérois des rivières Rhône aval est la structure porteuse de la CLE, qui n'a pas de personnalité juridique. A ce titre il assure la gestion financière et administrative de la CLE, mais aussi la maîtrise d'ouvrage des études qu'elle engage.



Le SIRRA recouvre 121 communes, couvre une superficie de 1592 km² et est administré par des élus représentants des 6 collectivités membres : Vienne Condrieu Agglomération, les communautés de communes de Bièvre Est, de Bièvre Isère, des Collines du Nord Dauphiné et d'Entre Bièvre et Rhône, ainsi que le Département de l'Isère. Le SIRRA est responsable de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et d'autres missions du grand cycle de l'eau, comme la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines.
Plus d'informations sur www.sirra.fr

Verbatims

Président de la Commission locale de l'eau : « Après l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral en début d'année 2020, la signature du contrat de bassins est une belle avancée pour sa mise en œuvre opérationnelle, grâce à l'engagement de tous les acteurs de l'eau du territoire réunis autour d'un même objectif : mieux connaître, protéger et gérer les ressources en eau. »

Patrick Curtaud, Président du SIRRA : « je remercie l'ensemble des acteurs et salue l'importante concertation ayant permis la naissance de ce projet de territoire capital pour la préservation de la ressource en eau sous tous ses aspects. En tant que structure porteuse de la CLE, notre Syndicat est pleinement mobilisé, aux côtés de l'ensemble de nos partenaires. »

Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse « L'agence investit sur ce territoire qui doit faire face à des enjeux importants en termes de qualité d'eau potable, de quantité de ses ressources en eau et de restauration de ses milieux naturels tout en s'adaptant aux effets du changement climatiques. Ce contrat de bassin apporte des réponses concrètes à ces problématiques ».

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère : « La bonne gestion de l'eau est éminemment stratégique. C'est la raison pour laquelle le Département a encouragé le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers l'échelon intercommunal ainsi que la création de syndicats capables de répondre aux enjeux de la GEMAPI à l'instar du SIRRA. Ce contrat atteste de la capacité des élus et des acteurs à se fédérer. Bravo pour ce bel élan collectif en faveur du développement durable ! »

18 maitres d'ouvrage

Maîtres d'ouvrage	Nbre d'actions	Montant total des dépenses (HT)
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	52	11 932 333 €
Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA)	26	8 693 295 €
Communauté de communes Porte de DrômArdèche	29	5 132 840 €
Communauté de communes Bièvre Est (CCBE)	36	3 463 750 €
SIEP Valloire Galaure (SIEPVG)	17	3 075 700 €
SIRRA/Commission Locale de l'Eau Bièvre Liers Valloire	15	1 026 512 €
SIEP Epinouze-Lapeyrouse (SIEPEL)	7	774 290 €
CNR (Compagnie Nationale du Rhône)	1	700 000 €
FDPPMA (Fédération départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques) 26	3	629 160 €
Etablissements Bonnet	3	244 600 €
FDPPMA 38	4	101 667 €
SIRRA/La Côte-St-André	1	101 000 €
Commune de Salaise-sur-Sanne	2	75 417 €
Etat (DIR Centre Est)	1	70 000 €
Syndicat des pisciculteurs du Sud-Est et ADI (association des irrigants) 38	1	40 000 €
Pisciculture Charles Murgat	1	30 000 €
SIEPVG/ SIEPEL/St Rambert-d'Albon	1	25 000 €
Total	200	36 115 564 €

***NB : Bièvre Isère
Communauté a signé
un contrat spécifique
avec l'AERMC et le
Département de
l'Isère pour le
financement des
actions relatives à
l'eau potable et à
l'assainissement sur
son territoire.***